

Financez les études de votre enfant sans déboursier d'argent...

en investissant simplement les subventions gouvernementales.



Voici comment combiner les subventions gouvernementales pour possiblement constituer des économies substantielles pour les études.

Investissez la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) de 100 \$ par mois que vous recevez. Lorsque vous mettez en place votre dépôt direct de la PUGE, mettez également en place un débit préautorisé mensuel du même montant qui sera investi dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Le montant total sera à l'abri de l'impôt. Lorsque votre enfant sera prêt à poursuivre des études postsecondaires, le montant accumulé pourrait être suffisant pour couvrir les frais scolaires sans que vous ayez à sortir un sou de votre poche.

Épargne potentielle d'un REEE sur 18 ans à l'aide des subventions gouvernementales aux études seulement

Investissement de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)	(6 ans x 100 \$/mois) = 7 200 \$
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)	(0,20 \$/dollar cotisé) = 1 440 \$
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)	(0,10 \$/dollar cotisé) = 720 \$
Solde du compte REEE après 18 ans	26 553 \$

Le coût élevé de la dette étudiante*

Un récent sondage de Statistique Canada a démontré qu'entre 1995 et 2005, le nombre d'étudiants terminant leurs études avec un niveau d'endettement de plus de 25 000 \$ était passé de 17 % à 27 %. En conséquence, plusieurs parents aident probablement leurs enfants adultes aux dépens de leur propre épargne-retraite.

* Source : Statcan.gc.ca, 29 janvier 2010.

Source : FMR LLC. Suppose le placement de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) intégrale de 100 \$ par mois pendant 72 mois et un rendement annuel constant du capital investi de 7 %, composé mensuellement. La SCEE est calculée en fonction d'une cotisation annuelle de 20 % au REEE pendant six ans, alors que l'IQEE est calculée en fonction d'une cotisation annuelle de 10 %.

Voici comment fonctionnent les REEE.

Les REEE offrent des avantages fiscaux pour vous aider à financer les études postsecondaires de votre enfant.

- Pour chaque dollar cotisé, une subvention de 0,30 \$ est ajoutée : 0,20 \$ provenant de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et 0,10 \$ de l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) (sous réserve de plafonds annuel et à vie).
- L'épargne croît en report d'impôt.

- Lorsque votre enfant commence ses études postsecondaires, l'argent est retiré au nom de l'enfant. Ces montants sont imposés au taux marginal le plus bas, ou ne sont pas imposés du tout.

Consultez votre conseiller en placements pour discuter des autres programmes gouvernementaux.

- Votre enfant pourrait aussi avoir droit à l'aide financière de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) ou au montant supplémentaire de 2 000 \$ du nouveau Bon d'études canadien (BEC), selon votre revenu familial.

Pour ouvrir un compte REEE auprès de Fidelity ou pour en apprendre davantage sur les REEE, parlez à votre conseiller en placements.

Veuillez lire le prospectus d'un fonds et consulter votre conseiller en placements avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. Les investisseurs verseront des frais de gestion et des charges et pourraient devoir verser des commissions ou des frais de maintien; de plus, ils pourraient réaliser un profit ou subir une perte.

2010 FMR LLC. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale du présent document sous quelque forme que ce soit est interdite sans le consentement écrit préalable de Fidelity Investments.



Fiers de
parrainer



Clubs Garçons & Filles